

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : Josianne Gagnon
<https://www.cadre21.org/membres/gagnonjo-cssla-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2021-12-02 14:14:50

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une démarche très structurée qui vise à limiter les risques de tort aux victimes, mais également à l'instigateur. Les étapes de la trousse permettent d'éduquer les jeunes tout en accélérant le processus sans nuire au travail des policiers. C'est une méthode non-suggestive qui permet d'identifier rapidement la nature des actes dans le respect de la vie privée des victimes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me rassure en tant qu'intervenante d'avoir un protocole clair et simple à utiliser. On ouvre la trousse, on suit les étapes et protège tant la victime que l'instigateur. Le fait que le protocole soit orienté vers l'éducation plutôt que la punition est un avancé majeur dans l'intervention pour ce genre de problématique. Cela m'amène également à être plus vigilante dans certaines situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si je dois intervenir dans une situation de Sexto, je vais m'assurer de prendre bien le temps de faire chaque étape de la trousse. Comme nous sommes une petite école, agir en toute confidentialité est ma priorité.